

Institut de Chimie de Clermont-Ferrand

ICCF - UMR 6296



Conseil d'Unité ICCF du 25/05/2023

Présents : J. M. ANDANSON, P.O. BUSSIERE, M. BRIGANTE, X. DAVOY, S. DUCKI, T. GEFFLAUT, L. HECQUET, D. JIA, L. JOUFFRET, F. LEROUX, P. MALFREYT, J.M. NEDELEC. A. POTDEVIN, O. ROY, S. THERIAS, C. VICHERY

Absents excusés : K. BALLERAT, M. DUBOIS, F. CHARNAY-POUGET, G. VOYARD

Invités : X. FARGES, Y. HERSANT

Secrétaire de séance : T. GEFFLAUT

- X. DAVOY et D. JIA sont les nouveaux représentants du collège doctorants / CDD et remplacent M. COLIN et M. DEFOIS.
- J. M. ANDANSON représente le collège chercheur en remplacement de G. MAILHOT.

1. Validation CR du CU 23/04/23

Vote : 3 abstentions, 13 pour => approuvé

2. Intervention de X. FARGES – points HSCT

- **A propos du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) :**

*La mise à jour du **programme annuel de prévention** des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection (...) est effectuée ...*

Inventaire et évaluation (annuelle) s'appuie sur la **connaissance des activités** professionnelles et des **postes de travail** de tous les agents placés sous votre responsabilité

Occasion pour analyser et d'enrichir le diagnostic des facteurs de risques et les mesures pour les maîtriser

Importance **d'échanger et de faire participer les personnels** à l'évaluation des risques et à l'identification **d'actions de prévention**

Tout ne repose pas sur l'Assistant-e de Prévention

Veiller à ce que les **actions concrètes** permettant de traiter ces risques soient mises en œuvre

L'AP rassemble les inventaires après approbations et transmet au directeur d'unité, pour validation, un projet de DUERP (inventaire global des risques évalués et proposition de programme d'action)

Directeur d'unité approuve chaque risque, le programme d'actions et déclare le DUERP

📍 Chimie 7 - 24, avenue Blaise Pascal, TSA 60026 CS 60026, 63178 AUBIERE Cedex – France

☎ : (33) 04 73 40 71.25 ✉ : direction.iccf@uca.fr 🌐 <https://iccf.uca.fr>

- **Points divers**

1 – Dotation FEI CNRS (Fonctionnement Equipement Investissement)

⇒ **8.000 €** pour un équipement de **sorbonne** (en date du 17 mai dernier)
Destiné en priorité Chimie 3

2 – COSTRA Immobilier (COMité STRAtégique)

Présentation tableau Excel donné à l'UCA

3 – Retours Commission Locale HSCT

Eue lieu mardi 23 mai dernier

a - Accidents piqures récurrents => souhait de la direction de **ne plus rebouchonner les aiguilles – usage unique**

b - Coupures => **ne plus remettre les scalpels dans leur étui** – prévoir un pot par exemple pour les mettre dedans

c - les **encadrant(e)s** doivent nécessairement être **présents si 1ière utilisation d'un produit dangereux par un étudiant** (ex : CMR 1A ou 1B, ou mentions H330 / H310)

d - Fermes-portes des réserves de CHIMIE 3 et 4

Des fermes-portes ont été posés sur les portes des réserves de produits chimiques de CHIMIE 3 et CHIMIE 4. (Réglementation incendie)

Or, en pratique, ces fermes-portes représentent un danger car rendant l'ouverture des portes extrêmement difficile, donc dangereuse en portant des produits.

Malgré plusieurs tentatives de réglages, le problème reste présent.

Le Service de Prévention des Risques de l'UCA a été informé que ce souci doit être réglé le plus rapidement possible sous peine d'un signalement sous peu dans le Registre de Danger Grave et Imminent de la part des APs de CHIMIE 3, 4 et de Xavier Farges.

Les services techniques de l'UCA doivent intervenir sous peu d'après un courriel reçu en date du 24 juin 2023 de la part d'Emmanuel ANGLARD de la DPIE.

e - Stockage solvants – ancienne salle de distillation.

Demande de travaux émise le 30 janvier 2018 – en attente.

A propos du point 2 (COSTRA immobilier) :

- X. FARGES indique qu'aucun des travaux demandés dans ce cadre (dont l'aménagement de la bibliothèque en chimie 7 et de l'ancienne salle de distillation...) ne pourra être effectué tant que l'ERP "POLE CHIMIE" (ERP = Établissement Recevant du Public) dans lequel nous travaillons est en avis défavorable pour la Commission de Sécurité Incendie. L'établissement doit donc entreprendre en priorité des travaux de mise en conformité des normes incendie. Cependant ceux-ci ne sont pas planifiés.

Un projet de dissociation des bâtiments via la destruction de la galerie a été envisagé par l'établissement pour simplifier la gestion des risques et la faisabilité des travaux. F. LEROUX exprime sa forte opposition à ce projet qui nuirait à la cohésion de l'ICCF et pourrait produire des risques supplémentaires liés aux mouvements de personnels entre les bâtiments.

- P. MALFREYT indique qu'en raison de risques spécifiques, le pôle chimie est classé prioritaire pour la rénovation des bâtiments (isolation) qui devrait se faire progressivement et débiter dans un avenir proche...

A propos du point 3e (Stockage solvants) :

- F. LEROUX souligne que si rien n'est fait, en cas de canicule, les risques liés au stockage des solvants pourront le conduire à fermer l'ICCF.

- Y. HERSANT rappelle que l'ancienne salle de distillation n'est pas alimentée en électricité (pas de lumière), qu'il y a un trou dans un mur et que des travaux conséquents sont donc nécessaires avant de pouvoir y stocker les solvants. Il suggère plutôt de laisser les armoires à solvants dans la salle voisine (4018) et de dédier temporairement cette salle (actuellement peu utilisée en recherche) au stockage. La présence d'une climatisation portative et de stores permet de pallier les risques liés à une éventuelle canicule estivale. Une discussion avec l'équipe des AP devrait permettre de valider cette proposition.

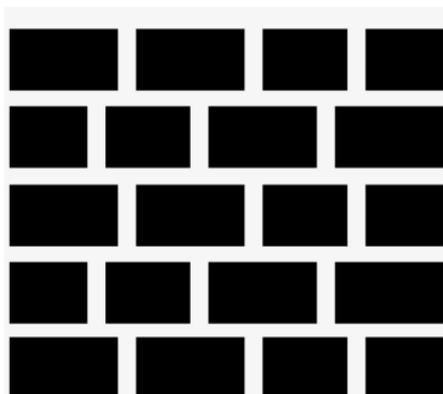
3. Intervention de Y. HERSANT à propos de la nouvelle offre de service CNRS eLabFTW.

Le CNRS propose une nouvelle offre de service en augmentant la sécurisation du système eLab



- eLabFTW est un cahier de laboratoire généraliste, personnalisable, gratuit et open-source.
- L'application a été développée à l'origine à l'Institut Curie. Elle est utilisée par de très nombreux laboratoires en France, en Europe et dans le monde. eLabFTW a été validé par le CNRS en 2022.
- 120 utilisateurs enregistrés à l'ICCF depuis 2018.

■ Projet USER FIRST



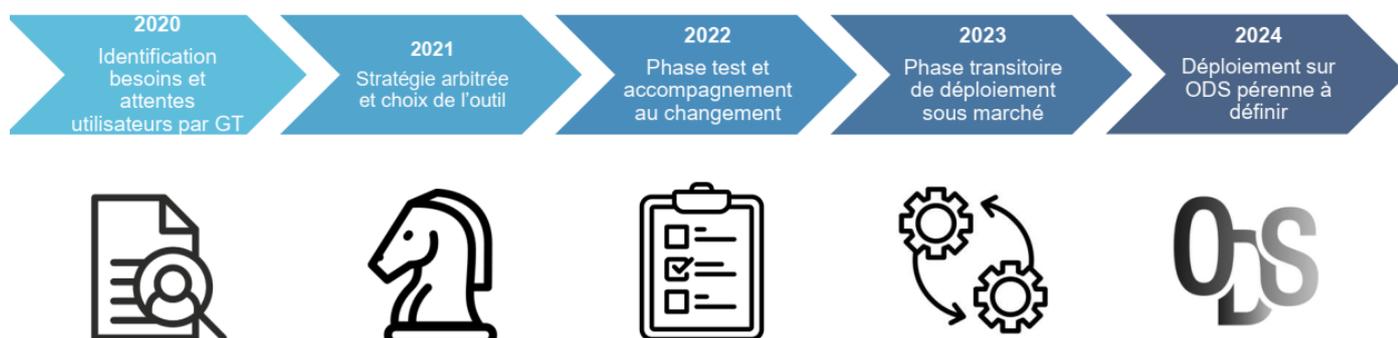
Le projet CLE est l'une des 8 briques du **projet USER FIRST** du CNRS

Lauréat 2020 du Fond pour la transformation de l'action publique (FTAP), dont l'objectif est de mettre à disposition des laboratoires des outils destinés à faciliter leur quotidien dans le cadre d'un **cofinancement CNRS/FTAP**

Il est financé à hauteur de **1,9 M€** dont 1,5 M€ du FTAP.

■ Rétro-planning

Permet de débiter les retours d'expériences sur l'outil en attendant la structuration pérenne



La sécurité des données

- Les données sont devenues un élément stratégique et financier.
- Des centaines d'attaques sont effectuées chaque jour sur les serveurs de l'état et des entreprises. Beaucoup d'attaques sont centrées sur les authentifications
- Hausse de 400% des cyberattaques depuis 2020, une entreprise sur deux est victime de cybercriminalité, en 2022 presque 9 millions de nouveaux logiciels malveillants, 200.000 hackers en Asie...
- Généralisation des modes de double/triple authentifications (banques).
- **Les données de recherches sont particulièrement sensibles.**

L'offre de service du CNRS

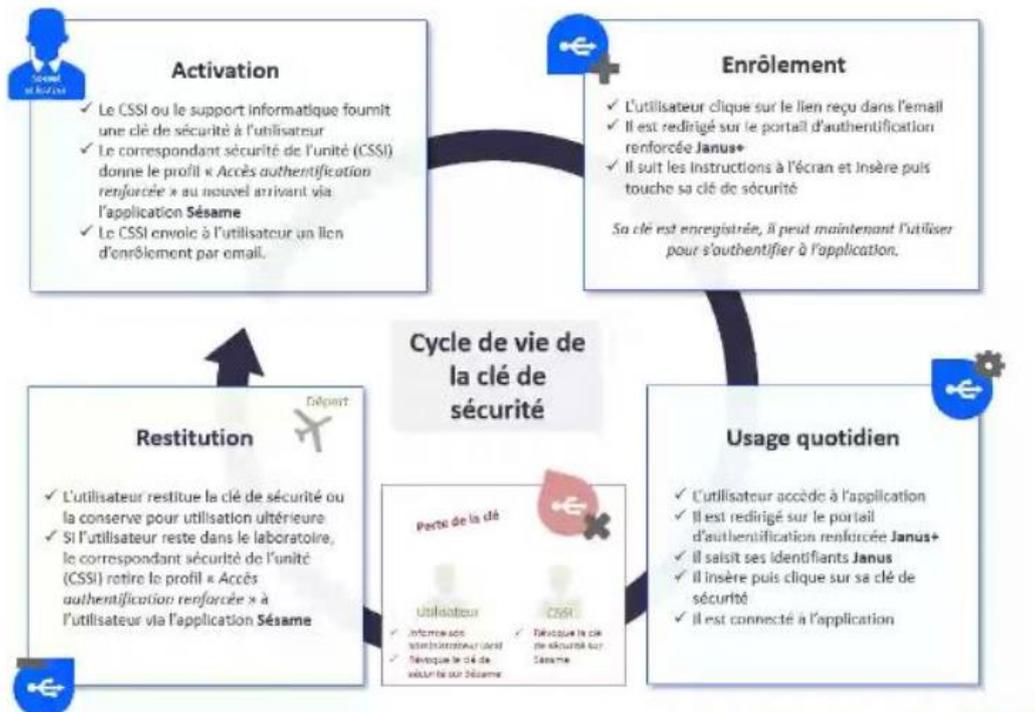
Mode On premise (150 unités)	Mode SAAS (50 unités)
<p>eLabFTW est installé de manière autonome par les laboratoires en capacité d'en assurer seuls l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation et exploitation par le laboratoire dans le respect d'un cadre technique et de sécurité défini par le CNRS • Assistance à l'installation par le prestataire • Authentification renforcée Janus+ • Horodatage certifié • Assistance au paramétrage • Assistance utilisateurs • Documentation complète et FAQ • Formations aux pilotes CLE et supports de formation aux utilisateurs 	<p>eLabFTW est accessible en mode service web pour les laboratoires n'ayant pas de capacité SI pour une installation propre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation et exploitation par le prestataire dans un cadre technique et de sécurité défini par le CNRS sur un hébergement externe qualifié SecNumCloud • Authentification renforcée Janus+ • Horodatage certifié • Assistance au paramétrage • Assistance utilisateurs • Documentation complète et FAQ • Formations aux pilotes CLE et supports de formation aux utilisateurs

Améliorer la sécurité des données

2 Un nouveau portail : Janus+

• Janus+

- Nouveau service d'authentification centralisé
- Identifiant Janus
- & mot de passe Janus
- & clé USB de sécurité FIDO2



■ Transition contrôlée pour l'ICCF

- Le CNRS prends en charge tous les frais excepté l'achat des clés FIDO2 (25-30 euros par utilisateur, réutilisable à volonté, très solide).
- Phase test de l'ODS en ce moment...
- Nommage d'un CSSI adjoint (Julien Devemy).
- Demande officielle via le portail DU
- Achat et enrôlement des clés FIDO2
- Transition sur l'ODS (Juillet ?)

- L'utilisation de cette nouvelle version d'eLab sera très appréciée par les collaborateurs industriels qui peuvent y avoir accès (par exemple un co-encadrant d'une thèse CIFRE).

- eLab a été choisi car c'est un des systèmes les mieux sécurisés. Il est accessible à tous les personnels ICCF (contacter Yaël HERSANT).

4. Points d'information suite aux réunions des DU (UCA) et l'AG des DU de Clermont-Fd (CNRS).

- Accent sur la sécurité informatique qui est un point de plus en plus préoccupant.
- Nouvelles règles de prélèvement sur les contrats :



Après validation de la DRED, lorsque les règles de financement l'autorisent, un prélèvement est effectué au taux prévu par le financeur ou par défaut à hauteur de 20% maximum du montant alloué, avec une répartition en :

- une part hébergeur versée annuellement à l'établissement qui héberge l'unité: 9%
- une part gestionnaire : 7%
- une part laboratoire : 4%

pour les subventions directes et subventions obtenues sur appel à projets.

Mise en œuvre opérationnelle

Sont concernés : toute nouvelle convention signée à partir du 1er janvier 2023.

La part à destination des laboratoires (4%) : ouverte après la fin de la convention et perception de la totalité de la recette.

Un programme de financement sera créé sur chaque laboratoire à cet effet.

Les crédits correspondant aux 4% relatifs aux conventions terminées en N, seront ouverts en janvier N+1 et seront reportables sur les exercices ultérieurs.

Si les montants sont significatifs, il pourra être demandé aux laboratoires de détailler les prévisions d'utilisation des crédits en termes de masses (personnel, fonctionnement, investissement) et de saisonnalité (N+1, N+2, ...).

- Soutenabilité : garantir un financement pérenne du contrat d'objectifs performance, dans un contexte où la LPR prévoit une hiérarchie essentiellement des financements sur RP
- Simplification via l'harmonisation des taux au niveau national
- Incitation à maximiser le montant des dépenses éligibles versus éligibles d'un projet (ex: tarification auditable)
- Incitation à systématiquement justifier auprès du financeur toute dépenses éligibles

Pour tous les contrats de collaboration de recherche qui seront signés compter du 1er janvier 2023

Tous les contrats (hors ANR, PIA et PEPR) : 20 % du montant total perçu la limite autorisée par le financeur)

4 % pour le laboratoire versés sur votre AGDG

9 % pour l'hébergeur,

5 % pour la DR CNRS gestionnaire du contrat

Dont 4,5 % pour fonctionnement de la DR

0,5 % actions vers les unités

2% Fonds d'Action Scientifique Mutualisé

Bourses Marie-Curie : inchangé

Toujours exempt de prélèvement



Les Taux pour les projets financés ou opérés par l'ANR

- **ANR classiques - AAP générique : 13 %** (cf. règlement financier ANR)
 - ❖ 4 % Laboratoire (AGDG)
 - ❖ 4 % Fonctionnement de la Délégation
 - ❖ 5 % FASM
- **PIA (ExellencEs, idex, isite, equipex / equipex+, labex) : 8 %**
 - ❖ 4 % Laboratoire (AGDG)
 - ❖ 4 % Fonctionnement de la Délégation
- **PEPR : 20 %** de l'assiette des dépenses éligibles (cf. règlement financier de l'ANR)
 - ✓ 4 % laboratoire (AGDG)
 - ✓ 16 % gestionnaire :
 - ❖ 4,5 % Fonctionnement de la Délégation
 - ❖ 0,5 % Actions vers les unités
 - ❖ 11 % FASM

Masse salariale des permanents lorsqu'il s'agit d'une dépense éligible

- Pour les contrats hors PEPR (par exemple Horizon Europe), la masse salariale des personnels permanents, lorsqu'elle est une dépense éligible :
- **Personnel permanent CNRS** => Lors d'une gestion CNRS, la masse salariale CNRS (50%) est mise à disposition du laboratoire à la signature du contrat.
 - 50 % au Laboratoire (AGDG)
 - 50 % au FASM
- **Personnel permanent UCA**
 - 100% au laboratoire pour le projet
- **Dérogation :**
- les contrats FEDER pour lesquels il pourra être démontré que cela remettrait en cause la faisabilité des projets.
- Pour les PEPR, la masse salariale des personnels permanents CNRS :
 - Pour 50 % à la disposition du coordinateur du PEPR CNRS pour distribution aux laboratoires impliqués dans le programme
 - Pour 50 % au FASM
- **Dérogation :** Pourront faire exception à cette règle, après accord du DGDS si ces dispositions remettraient en cause l'équilibre financier du projet, les actions des 7 PEPR dont le montage a été fait avant la publication du règlement financier :
 - Hydrogène, Quantique, Cybersécurité, DIADEME, MolecularXiv, OneWater, FAIRCARBON.

- **Rattachement d'un(e) EC à une seconde école doctorale**

Le périmètre des écoles doctorales, en termes d'unités de recherche, est annexé au contrat de site et est un élément du dossier d'accréditation. Une unité de recherche est rattachée à une seule école doctorale. **Un rattachement à plusieurs écoles doctorales est également possible et donne lieu, le cas échéant, à la mise en place d'une convention**

Dérogation exceptionnelle pour l'encadrement d'une thèse :

Un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse ne peut appartenir qu'à une seule école doctorale.

Cependant, à titre exceptionnel, un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse **peut demander à diriger une thèse dans une discipline relevant d'une autre école doctorale (qui délivre le diplôme de doctorat afférent) que celle de l'unité de recherche à laquelle il appartient.** Cette demande devra être faite au Directeur ou à la Directrice du Collège des écoles doctorales qui avertira les deux écoles doctorales concernées. **Elle sera ensuite analysée et votée en conseil du CED.** L'enseignant(e)-chercheur(euse) concerné(e) s'engagera à respecter les obligations (en particulier en ce qui concerne le taux d'encadrement maximum) de l'école doctorale à laquelle appartient son équipe de recherche de rattachement.

Questions et informations diverses

- **Le Projet FEDER-Matériaux-2023** en cours de construction (cf précédents CR) et porté par M. DUBOIS fera l'objet d'une présentation devant le CAP3S en septembre 2023 (document de 5 à 10 pages à fournir) avant sa soumission.
- Un personnel CNRS va être présent sur le site Clermontois pour les partenariats et la valorisation, en remplacement d'Isabelle Ouillon.
- **Le Collège des EC** fait part de plusieurs remarques relatives au « bien-être au travail » :
 - L'existence, dans plusieurs bâtiments, d'un seul **point d'accès badgé** (au RDC, sans interphone) oblige de nombreux déplacements pour l'accueil de visiteurs et d'étudiants. Il serait souhaitable de mettre en place un système mieux adapté.
 - La mise en place prochaine d'une **imprimante unique par bâtiment** (initialement en chimie 4 en 2024) suscite des inquiétudes : déplacements liés à l'éloignement et confidentialité des documents. Il est rappelé que cette démarche est imposée à l'ensemble de l'UCA et qu'elle s'inscrit dans les actions mises en place pour accroître la « sobriété ». Concernant la confidentialité, l'impression des documents ne se fera qu'après présentation du badge et sur n'importe quelle imprimante de l'UCA.
 - Des fuites sont encore constatées au niveau des fenêtres lors de fortes pluies. Le remplacement de ces fenêtres ne peut cependant être que « sporadique ».

Prochain CU le 29/06